



# Rapport financier 2016

Les travaux de saisie comptable, puis de clôture de l'exercice 2016 de la comptabilité d'Act Up-Paris ont été confiés au cabinet d'expertise comptable CREATIS, sis 71 avenue Victor Hugo 75116 Paris.

L'exercice comptable a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et s'est achevé le 31 décembre 2016. Il fait apparaître un excédent net de 221 614 €, pour un total des produits de 400 243 € et un total de charges de 178 629 €.

Ce résultat s'explique prioritairement par l'importance des produits exceptionnels (résultat exceptionnel de 129 834 €) correspondant à des allègements de dettes inscrites au plan de continuation de l'activité de l'association. Au niveau du compte d'exploitation, le résultat reste excédentaire à +91 780 € : cet excédent d'exploitation confirme l'efficacité des démarches de réduction des dépenses et de renforcement des ressources ayant eu lieu depuis 2014.

L'année 2016 a été marquée par la levée des incertitudes subsistant sur le montant des dettes inscrites au plan de redressement de l'association approuvé par le jugement du 1<sup>er</sup> octobre 2015 du Tribunal de grande instance de Paris. 2016 est également l'année de l'entrée effective d'Act Up-Paris dans l'Alliance pour une gestion solidaire, qui assure un appui à la gestion courante de l'association.

# 1. Faits marquants de l'exercice 2016

## 1.1. Redressement judiciaire

L'Association a été placée en redressement judiciaire à partir du 19 juin 2014. La période d'observation de l'association a été prolongée jusqu'au 19 septembre 2015. Le 1<sup>er</sup> octobre 2015, le Tribunal de Grande Instance de Paris a prononcé un jugement arrêtant un plan de redressement d'une durée de 10 ans.

La dette du plan de redressement en cours s'élève à 156 583 € à la fin 2016. Le suivi en est toujours assuré par Me Gasnier, commissaire à l'exécution du plan.

## 1.2. Ressources humaines

L'effectif salarié de l'Association était de 1 ETP (Coordinateur prévention) au 31/12/2016.

## 1.3. Litiges en cours et risques encourus

L'Association avait plusieurs affaires en cours en 2016 :

- Une affaire auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme est toujours en cours de traitement. Cette plainte contre la France, jugée recevable, vise la décision de la Cour de Cassation en 2008 d'annuler la condamnation de Christian Vanneste pour injure en raison de l'orientation sexuelle (condamnation prononcée en première instance et fixée en appel). Maître Caroline Mécarry suit le dossier à titre gracieux.
- Deux affaires nous concernent suite au zap de la fondation Lejeune d'août 2013.
  - La plainte de la Manif pour Tous pour injure publique a fait l'objet d'une instruction en 2015, puis d'une audience en décembre 2015, au cours de laquelle la plainte a été jugée irrecevable. La Manif pour tous ayant fait appel de cette décision, une nouvelle audience s'est tenue en septembre 2016. Au cours de celle-ci, Laure, présidente d'Act Up-Paris au moment de l'action, a été condamnée pour injures publiques à 800 euros d'amende, 800 euros de dommages et intérêts, et à payer 1500 euros au titre des frais de justice encourus par la partie adverse. Act Up-Paris a endossé ces condamnations sur le plan financier. Nous nous sommes pourvus en cassation. L'affaire sera examinée en 2017 ou 2018. Me Geronimi qui suivait le dossier a été relayée auprès de la Cour de Cassation par Me Spinosi. Ses honoraires ont été réglés par avance fin 2016.
  - D'autre part, la plainte de Ludovine de la Rochère pour diffamation a fait l'objet d'une première audience en décembre 2016, à l'issue de laquelle Laure n'a pas été condamnée. Ludovine de la Rochère a fait appel de cette décision, l'audience en appel est prévue en septembre 2017.
- L'AGRIF nous avait poursuivi pour incitation à la haine suite à un tract et un article diffusés en novembre 2012. En première instance, en septembre 2015, et en seconde instance, au printemps 2016, nous n'avons pas été condamnés. Me Simsek a assuré le suivi de ce dossier.

- Suite à un article décrivant la qualité des préservatifs d'une marque distribuée, cette marque nous a menacé de poursuites, avant un dialogue et une rétractation de cette menace. Des frais d'avocats ont été engagés dans cette affaire fin 2016.

## 2. Produits

Les produits de l'année 2016 atteignent 400 243 €, contre 311 148 € en 2015.

### 2.1. Ventes de produits

Les ventes de produits Act Up-Paris – T-shirts, badges, bracelets, briquets etc. – se sont élevées à 3 139 €, contre 726 € en 2015.

### 2.2. Dons et cotisations

Les dons et cotisations du public sont en baisse entre 2015 et 2016 :

- les dons s'élèvent à 49 460 € en 2016, contre 56 521 € en 2015.
- les cotisations s'élèvent à 950 € à fin 2016, contre 1 700 € à fin 2015.

### 2.3. Subventions d'exploitation

Les subventions s'élèvent en 2016 à 182 140 € contre 155 660 € en 2015, soit une hausse de 26480 €, en raison de l'augmentation des financements publics (+47 000 €) dépassant la baisse des financements privés (-20 520€).

#### Subventions publiques

Elles s'élèvent à 108 500 € en 2016, contre 61 500 € en 2015, principalement en raison de l'absence de subventions de la DASES en 2015, contrairement à 2016 et aux années antérieures à 2015. Les autres principaux financeurs publics sont :

- la DGS : 40 000 € de subventions en 2016 contre 30 000 € en 2015,
- l'INPES : 31 500 € de subventions en 2016 comme en 2015.

#### Subventions privées

Elles s'élèvent à 73 640 € en 2016, contre 94 160 € en 2015 et se décomposent de la façon suivante :

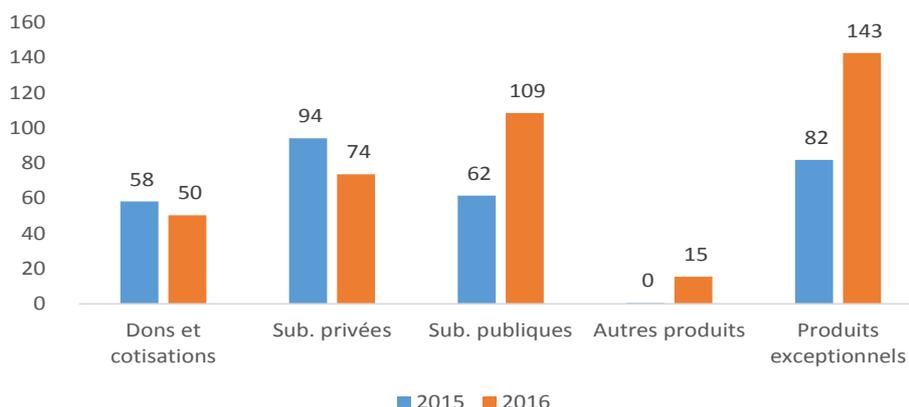
- 18 640 € : subventions de SIDACTION, contre 17 160 € en 2015,
- 55 000 € : dons de laboratoires, contre 77 000 € en 2015.

### 2.4. Autres produits d'exploitation

Les autres produits s'élèvent en 2016 à 15 334 € contre 426 € en 2015, ils incluent des revenus de cession de droits pour la réalisation du film : 120 Battements par minute.

### 2.5. Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels s'élèvent en 2016 à 142 759 €, dont 139 k€ du fait de l'annulation de créances dans le cadre du plan de redressement.

**Act-Up Paris: produits 2015 et 2016 (en k€)**

### 3. Charges

Le total des charges s'élève à 178 629 € en 2016, contre 363 369 € en 2015, s'expliquant par la baisse des charges exceptionnelles en 2016.

#### 3.1. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent en 2016 à 165 703 €, en légère baisse par rapport à 2015 (173 050 €), soit une réduction de 4%. Les principales évolutions sont les suivantes :

- achats et charges externes : 101 265 € en 2016 contre 87 633 € en 2015, principalement en raison de la hausse des honoraires juridiques et d'avocat,
- salaires et charges sociales : 45 474 € en 2016 contre 77 218 € en 2015, principalement en raison du passage de 2 ETP à 1 ETP mi-2015.

#### 3.2. Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 12 926 € en 2016 contre 190 319 € en 2015.

Cette évolution s'explique par le fait qu'en 2015, les charges exceptionnelles incluaient des charges relatives à de nouvelles dettes résultant du plan de redressement, ce qui n'est pas le cas en 2016.

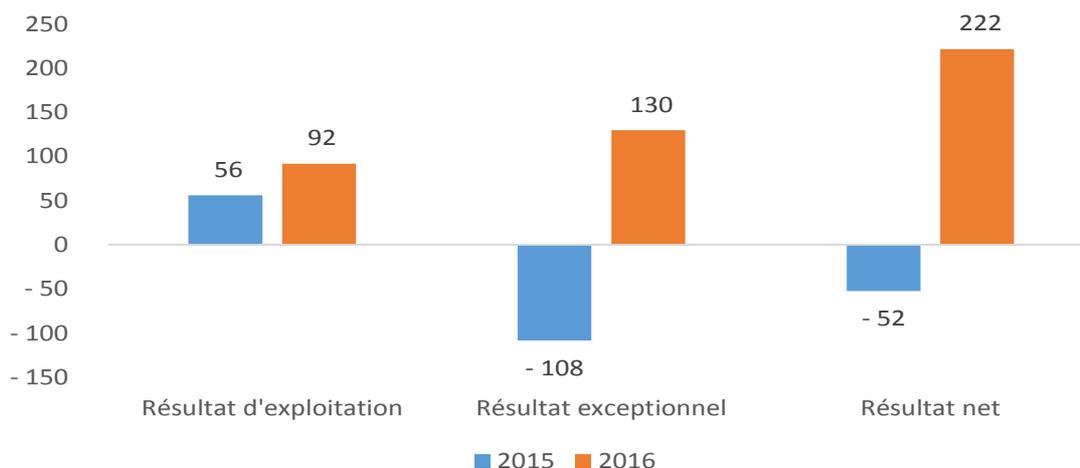
### 4. Résultat de l'exercice

L'exercice 2016 se termine par un bénéfice de 221 614 €. Il résulte :

- d'une hausse du résultat d'exploitation de 56 182 € en 2015 à 91 780 € en 2016,
- du niveau élevé du résultat exceptionnel de 129 834 €, contre -108 403 € en 2015.

Les résultats 2016 montrent que l'Association assure une bonne maîtrise de ses dépenses et peut obtenir les liquidités nécessaires au remboursement de ses dettes.

### Résultats d'Act-Up Paris 2015 et 2016 (en k€)



## 5. Bilan au 31/12/2016

Le total du bilan au 31/12/2016 s'établit à 351 978 €, contre 315 481 € au 31/12/2015.

### Au niveau de l'actif :

La trésorerie (comptes bancaires, Paypal, caisse), s'élève à 264 576 € à fin 2016 contre 254 052€ à fin 2015 : cette évolution positive, malgré les remboursements liés au plan de redressement, démontre la gestion rigoureuse d'Act-Up Paris.

Le poste créances s'élève à 75 259 € contre 49 379 € à fin 2015.

Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des créances sur les financeurs publics, principalement Santé Publique France (INPES).

Enfin, les charges constatées d'avance s'élevant à 5 774 € à fin 2016 correspondent au loyer du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 pour le local de l'Association, ainsi que d'autres charges externes.

### Au niveau du passif :

Les fonds propres sont redevenus positifs : ils s'élèvent à 133 767 € fin 2016 contre - 87 847 € fin 2015, en raison du résultat de l'exercice 2016 à 221 614 €.

La provision pour risques s'élève à 18 000 € et a été enregistrée par prudence au regard de risques de report ou de remboursement de subventions.

La dette résultant du plan de redressement est désormais classée uniquement en autres dettes alors qu'elle était comptabilisée en 2015 en emprunts, dettes fournisseurs et autres dettes, selon la nature des créanciers. Elle s'élève à fin 2016 à 156 583 €.

## 6. Événements post-clôture

L'association n'identifie pas d'événement post-clôture devant être signalé au titre du rapport financier 2016.

## 7. Évolution de l'association sur les prochains exercices

---

L'association a fait preuve au cours des exercices 2015 et 2016 qu'elle avait pu surmonter certaines des difficultés qui avaient amené à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire. Forts de ces résultats, nous espérons pouvoir obtenir l'autorisation du commissaire à l'exécution du plan d'augmenter notre masse salariale, notamment autour d'un projet de développer de nouveaux moyens d'information et de communication, web et hors-écran, en matière d'accès aux droits des personnes vivant avec le VIH.

Nous restons cependant attentifs dans la mesure où l'évolution des subventions publiques et privées reçues par l'association reste incertaine en raison de contraintes qui dépassent largement la seule question de la lutte contre le sida.

## 8. Bénévolat

---

Pour l'exercice 2016, Act Up-Paris a mis en place un outil d'évaluation du temps passé par les bénévoles à effectuer des tâches liées aux missions de l'association. Celui-ci a permis d'estimer le nombre d'heures de bénévolat à 4900. Celles-ci ont été valorisées au SMIC horaire chargé à 66 953,60 euros. Elles se répartissent ainsi :

- représentations, préparation des actions : 2282 heures,
- actions : 1006 heures,
- tâches routinières : 1612 heures.

Ce volume souligne l'importance de l'implication des bénévoles dans le fonctionnement quotidien et les missions remplies par l'association.